



Assemblée Générale Ordinaire

1ère partie : Rapport moral et financier de l'association GALIA

Jeudi 17 juin 2021 à 14h00



**UN RÉSEAU
UNE EXPERTISE**
au service de l'industrie automobile

Respect des règles de concurrence

Extrait Charte Éthique GALIA

Les participants aux réunions de travail GALIA s'interdisent d'échanger ou de communiquer des informations susceptibles de constituer une infraction au droit de la concurrence dans les relations commerciales.

Il est plus particulièrement prohibé de communiquer toute information sur les prix actuels ou futurs, sur les niveaux de marges, sur les appels d'offres, de diffuser toute information relevant des procédures et de la stratégie tarifaires et plus généralement toute information confidentielle concernant les opérations des entreprises.

Tout participant, estimant que des propos tenus en séance constituent une entorse à cette règle déontologique, interpelle immédiatement l'assemblée afin qu'il soit mis fin au trouble, y compris en sollicitant un avis juridique.

Ordre du jour

Introduction

1. Assemblée Générale Ordinaire

- a) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/06/2020
- b) Évolution au sein des Comités de GALIA en 2020-2021
- c) Point sur les adhésions et les activités de l'Association
- d) Présentation des résultats 2020
- e) Budget 2021
- f) Vote des résolutions

Conclusion du Président

1. Assemblée Générale Ordinaire

a) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/06/2020

b) Évolution au sein des Comités de GALIA en 2020-2021

c) Point sur les adhésions et les activités de l'Association

d) Présentation des résultats 2020

e) Budget 2021

f) Vote des résolutions

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 18/06/2020 (1/3)



N/Réf : GA/20029/AFR/JP/RG/GS.MADS

Lundi 20 juillet 2020

Assemblée Générale Ordinaire

Procès-verbal de la réunion du Jeudi 18 juin 2020

WEB CONFERENCE

Le texte de référence "Respect des règles de concurrence" a été affiché et lu en séance.

Compte tenu du nombre de pouvoirs et des Membres Actifs présents ou représentés, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement se tenir.

Pour 101 Membres Actifs, 54 membres sont présents ou ont envoyé leur pouvoir, pour un quorum de 50,5.

Les principaux documents ayant servi de support de présentation à cette Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que le texte des résolutions sont consultables par les membres dans la partie privée de notre site web www.galia.com.

INTRODUCTION ET ACCUEIL DU PRÉSIDENT

Aimé-Frédéric ROSENZWEIG, Président de l'Association depuis mars dernier, accueille les participants à cette Assemblée Générale Ordinaire. Il remercie les Membres d'avoir répondu présents.

Il indique que nous allons continuer à travailler sur la feuille de route.

Sachant que nous avons encore des mois difficiles à passer, il est vital que nous restions soudés au sein de la filière.

L'objectif de l'Association, c'est sa volonté de renforcer la valeur de GALIA et de réaffirmer son engagement par rapport à la filière.

Aimé-Frédéric ROSENZWEIG croit beaucoup au travail collaboratif. Il fait savoir à l'assistance qu'il est heureux d'être le Président de GALIA.

Il fait remarquer que les interventions sont plus difficiles du fait que la réunion a lieu en web conférence. Mais il encourage vivement les participants à tchater et à intervenir au cours de la réunion. Cette invitation vaut aussi pour le vote des résolutions.

L'ordre du jour de la réunion est présenté. Cette réunion se déroulera en deux parties :

- ▶ l'Assemblée Générale Ordinaire,
- ▶ le plan GALIA à trois ans et les principaux projets en cours dans les domaines Logistique, B2B et Ingénierie.

1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1.1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/06/2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/06/2019 est approuvé.

1.2. Évolutions au sein du Comité Directeur GALIA en 2019-2020

Depuis la dernière Assemblée Générale du 19/06/2019, des changements de représentants d'entreprises sont intervenus au sein du Comité Directeur.

GALIA souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants et exprime ses profonds remerciements aux sortants pour leur contribution et leur souhaite bon succès dans leur nouvelle affectation.

- ▶ Monsieur Aimé-Frédéric ROSENZWEIG (RENAULT SAS) succède à Monsieur Karim TOUHAMI (PSA Groupe) à la Présidence.
- ▶ Monsieur Jean PIQUET (RENAULT SAS) succède à Monsieur Yvan LAMBERT (PSA Groupe) à la Vice-présidence.
- ▶ Le successeur de Monsieur Yvan LAMBERT pour la société PSA Groupe n'a pas encore été désigné.
- ▶ Monsieur Xavier-Henri BENOIST succède à Monsieur Karim TOUHAMI pour la société PSA Groupe.
- ▶ Monsieur Patrice LE BLÉVEC succède à Madame Isabelle DECLIN pour la société PLASTIC OMNIUM Groupe.
- ▶ Monsieur Gilles SEXTON (PSA Groupe) succède à Monsieur Pierre JAMOND (RENAULT SAS) à la Direction. Gilles SEXTON a passé toute sa carrière au sein de PSA Groupe. Il est ravi de rejoindre GALIA et d'en prendre la Direction. Le nouveau Directeur de l'Association est conscient de la très forte attente des Membres par rapport à la situation actuelle.

La liste de la nouvelle composition du Comité Directeur est présentée.

1.3. Point sur les adhésions

1.3.1. Nouveaux Membres 2019

L'Association a accueilli cinq nouveaux Membres en 2019 à savoir un Membre Actif, GEODIS ; trois Membres Club, ARDEN PLAST, KNAUF INDUSTRIES et TECHNIA AB ; et un Membre Club Métiers Emballages, THIMM.

1.3.2. Nouveaux Membres 2020

L'Association a déjà accueilli quatre nouveaux Membres en 2020 dont trois Membres Club, IER, INFOR, DELTAMU et un Membre Club Métiers Emballages, SAICA.

1.3.3. Adhésions en cours

Deux sociétés sont en cours d'adhésion dont un Membre Actif, U-SHIN ; et un Membre Club Métier Emballages, GPC.

1.4. Compte de résultat 2019

1.4.1. Rapport du Trésorier - Présentation des résultats 2019

Monsieur Raphaël GUERET, Trésorier de l'Association, présente les comptes de l'exercice 2019 (compte de résultat et bilan).

Le résultat de l'exercice 2019 se solde par un bénéfice de 780,79 € après une charge d'impôt sur les sociétés de 1 830,00 €.

Au bilan, le report à nouveau est porté à 817 738,72 €.

Un complément de provision pour engagement de retraite de 19 942 K€ et la reprise d'une provision sur créances douteuses de 4 062 K€ ont été enregistrés en 2019, sans impact sur le résultat.

1.4.2. Produits

Les produits d'exploitation s'élevaient à 1 090,16 K€ et sont en baisse de 14,9 K€ par rapport à ceux de 2018. Malgré de nouvelles adhésions de membres, les recettes de cotisation sont en baisse de 3 K€, en ayant maintenu le barème de cotisation stable.

Les recettes de formation sont en augmentation de 5,7 K€.

L'exécution de la Direction du programme **VolDriv** a généré 40 K€ de produits comme en 2018.

Les produits d'accompagnement et de royalties liés à MMOG/LE ont été de 17,3 K€ contre 12,4 K€ en 2018.

1.4.3. Charges

Les charges d'exploitation s'élevaient à 1 087,5 K€. Les écarts principaux ont porté sur la provision pour engagement de retraite de 17,9 K€ et l'impôt sur les sociétés de 1,83 K€ en baisse de 11 K€.

Les frais de fonctionnement sont maîtrisés et en légère hausse de 16,6 K€.

1.4.4. Trésorerie

Les dettes fournisseurs au 31/12/2019 sont à hauteur de 134 K€ et correspondent intégralement à des dettes non échues à trente jours.

Les clients non encaissés au 31/12/2019 représentent un montant total de 54 K€.

La structure du bilan de l'Association est saine, avec une trésorerie de 1 021 K€ représentant presque une année de fonctionnement.

Le niveau de trésorerie de l'Association doit idéalement se situer entre 800 K€ et 930 K€ décidée par le Comité Directeur.

Suite à la crise sanitaire de la COVID-19, l'Association dispose à ce jour d'une trésorerie suffisante pour faire face à une diminution temporaire des produits et a mis en place un plan d'action pour diminuer les charges sur 2020.

1.4.5. Rapport du Commissaire aux Comptes

Comptes annuels

Après avoir fait remarquer que le Rapport est plus long que l'année dernière suite à l'évolution des normes et à la volonté d'améliorer la communication de l'information financière, Monsieur Roland GUIGON, Commissaire aux Comptes de l'Association certifie les comptes. Ils sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

L'absence d'observation signifie un plein accord quant au mode de fonctionnement.

Conventions réglementées

En sa qualité de Commissaire aux Comptes de l'Association, Monsieur Roland GUIGON, informe qu'il n'y a pas de convention réglementée.

Le Commissaire aux Comptes communique, sur la base des informations qui lui ont été données, les caractéristiques essentielles des conventions dont il a été avisé ou qu'il aurait découvertes à l'occasion de sa mission, sans avoir à se prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il lui appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 18/06/2020 (2/3)

Le Commissaire aux Comptes a mis en œuvre les diligences qu'il a estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Le Commissaire aux Comptes conclut qu'il ne lui a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

1.5. Budget 2020 et impacts de la crise COVID-19

1.5.1. Budget 2020

Le budget est équilibré et en ligne avec la réalité observée les années précédentes.

1.5.2. Impact de la crise COVID-19

Depuis l'entrée en confinement en mars dernier, l'Association s'est adaptée au contexte pour assurer le service tout en maîtrisant les dépenses. L'Association a assuré la continuité des activités en participant à distance aux groupes et travaux ODETTE ainsi qu'aux ateliers projets GALIA et SASIG. Les sessions de formations ont été assurées en distanciel au lieu de présentiel : dix ont été réalisées, quatre ont été annulées et huit ont été passées en distanciel.

L'Association ayant eu recours à l'activité partielle pour diminuer ses charges, la crise COVID-19 ne compromet pas sa situation financière. GALIA aura donc moins de charges, avec des frais de fonctionnement en baisse et aussi moins de produits et de recettes.

Le budget est à hauteur de un million d'euros avec un résultat à "0", en ligne avec le réalisé 2019.

Le Comité Directeur a statué sur les sujets à prioriser et a fait quelques propositions dans le cadre du plan à trois ans.

Les trois grandes priorités sont les suivantes :

- l'apport de la valeur aux membres de l'Association avec la mise en place d'un plan "Value for Money" ;
- la conservation des compétences GALIA ;
- l'engagement de la tête de filiale vis-à-vis de GALIA.

Pour répondre à ces priorités GALIA, le Comité Directeur a proposé les actions suivantes :

- faire du lobbying à haut niveau dans toutes les entreprises ;
- éviter les résiliations en montrant la valeur ajoutée de l'Association pour les entreprises ou traiter les résiliations au cas par cas ;
- développer les sources de revenus avec les formations, les nouveaux services, les subventions, les projets européens ;
- poursuivre le plan d'économie GALIA ;
- payer les cotisations en temps et en heure.

1.6. vote des résolutions

Les six résolutions sont lues puis soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire.

> Première résolution

Après avoir examiné les comptes de l'exercice 2019 et entendu lecture des rapports du Trésorier et du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association GALIA approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donne quitus au Comité Directeur de sa gestion.
▶ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Page 4/9

> Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association GALIA décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 d'un montant de **780,79 €** au poste "Fonds associatif et réserves" du bilan. Celui-ci sera ainsi porté à **816 738,72 €**.

▶ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

> Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.612.5 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association GALIA approuve ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

▶ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

> Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association GALIA prend acte des évolutions intervenues au sein du Comité Directeur de GALIA depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2019 et notamment de la nomination des nouveaux membres suivants :

- Monsieur Xavier-Henri BENOIST PSA Groupe
- Monsieur Patrice LE BLEVEC PLASTIC OMNIUM Groupe

▶ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association GALIA prend acte du changement de gouvernance entre RENAULT SAS et PSA Groupe intervenu début mars :

- Monsieur Aimé-Frédéric ROSENZWEIG (RENAULT SAS) succède à Monsieur Karim TOUHAMI (PSA Groupe) à la Présidence.
- Monsieur Jean PIQUET (RENAULT) succède à Monsieur Yvan LAMBERT (PSA Groupe) à la Vice-présidence.
- Monsieur Henri-Xavier BENOIST succède à Monsieur Karim TOUHAMI pour la société PSA Groupe.
- Monsieur Gilles SEXTON (PSA Groupe) succède à Monsieur Pierre JAMOND (RENAULT SAS) à la Direction.

La nouvelle composition des Membres du Bureau est la suivante :

- Monsieur Aimé-Frédéric ROSENZWEIG Président RENAULT SAS
- Monsieur Jean PIQUET Vice-Président RENAULT SAS
- Monsieur Raphaël GUERET Trésorier FAURECIA

▶ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

> Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association GALIA donne tout pouvoir au porteur des présentes résolutions pour effectuer les formalités de dépôt.

▶ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. PLAN GALIA A TROIS ANS ET PROJETS EN COURS

Cette deuxième partie se déroule en trois phases.

2.1 GALIA, pour le bénéfice de l'industrie automobile

GALIA est une association qui regroupe les constructeurs RENAULT SAS, PSA Groupe, VOLVO TRUCKS, les principaux donneurs d'ordre, équipementiers et transporteurs pour développer des standards.

Elle compte 250 membres et propose un panel de 150 standards sur étagères.

GALIA est le représentant français de l'industrie automobile au sein d'ODETTE INTERNATIONAL, organisme européen regroupant les organisations automobile de chaque pays.

L'Association est membre du **Board** d'ODETTE INTERNATIONAL avec le VDA, ainsi que du consortium SASIG avec le JAMA et l'AIAG.

Page 5/9

2.2 Plan à trois ans

Le plan à trois ans se présente sous la forme de quatre piliers, une base et une ambition "Value for Money". Chaque pilier est divisé en actions :

• "Fast Industry Adaptation" : Gagner en productivité et en réactivité.

- ▶ Déployer les standards internationaux sur étagères. Une action a déjà été menée pour identifier les standards existants. Puis cela s'est traduit par une visite chez MICHELIN pour présenter ce travail. Il a permis de passer en revue tous les standards existants et d'identifier les facilités et les difficultés à les déployer au sein de l'entreprise. Il a été décidé de mener cette action avec toutes les entreprises membres en commençant par celles du Comité Directeur.
- ▶ Identifier tous le process de la Supply Chain avec des discontinuités digitales.
- ▶ Construire un plan prioritaire pour les nouveaux standards pour couvrir la continuité digitale. Un travail a été fait pour sélectionner les standards et les idées qui rapportent afin de les intégrer dans la roadmap des sociétés.
- ▶ Gérer le plan de développement des standards GALIA.

• "Sustainable Logistics" : Travailler sur l'écosystème du monde du transport à l'échelle européenne.

- ▶ Créer un groupe de travail transport GUSTA (fait).
- ▶ Identifier tous les interlocuteurs de l'écosystème au niveau européen.
- ▶ Développer un label, au sens labellisation, pour les transporteurs de l'industrie automobile.
- ▶ Développer une vision développement durable dans la Supply chain dans le domaine du transport, des emballages, etc.

• "Integrated Extended Enterprise" : Mener des travaux de normalisation et de standardisation.

- ▶ Intégrer les initiatives d'une blockchain automobile. Il faut prendre part aux initiatives des entreprises pour avancer avec elles au travers des standards. Les initiatives autour de la Blockchain constituent une priorité pour 2020. L'action menée porte sur la recherche de "use case".
- ▶ Définir une matrice entre les tendances de la Supply chain et les briques technologiques.
- ▶ Définir une matrice entre les process-fonctions et les technologies sur la base des initiatives des entreprises.
- ▶ Déployer les groupes de travail et les standards.

• "Next Generation Challenges" : Recenser les futures exigences impactant la Supply chain et le cycle de vie produit.

- ▶ Être au contact de groupes d'experts pour identifier les futures requêtes qui impactent la Supply chain et le développement produit (véhicule connectés, électrique, traçabilité des pièces, des batteries...).
- ▶ Analyser les besoins de l'industrie automobile, adapter les standards existants ou développer de nouveaux standards en fonction des besoins.
- ▶ Intégrer et former de nouveaux arrivants aux standards de l'industrie automobile. L'Association poursuit son travail aux niveaux européen et mondial pour développer la communication et adapter la partie formation.

Aujourd'hui, l'Association a une vision très claire des actions, porteuses de valeur, à mener au sein des entreprises.

2.3 Projets majeurs en cours

2.3.1. Domaine Logistique

Patrick REILHAC présente l'état d'avancement des travaux du Groupe de Travail RFID, du Groupe Utilisateurs de Transport de l'Automobile (GUSTA), du Groupe Utilisateurs des Emballages et de Global MMOG/LE.

Page 6/9

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 18/06/2020 (3/3)

2.3.1.1. Groupe de Travail RFID

Le groupe de travail RFID a pour but de concrétiser les ambitions et la roadmap de l'Association. Son rôle est d'identifier les éléments de standardisation afin d'assurer l'interopérabilité entre les partenaires de la Supply chain.

Il en résulte huit nouvelles recommandations dont six GALIA et deux ODETTE.

Les travaux sur la RFID se poursuivent avec le lancement d'un groupe de travail européen dans la continuité des activités menées au sein de GALIA.

En termes de perspectives, il reste encore des projets à lancer.

2.3.1.2. Groupe UtilisateurS de Transport de l'Automobile (GUSTA)

Lancé en mars 2020, l'objectif de ce groupe est d'améliorer l'interface transport. C'est un projet majeur pour la filière avec des enjeux importants.

Le plan de travail est ambitieux avec des sujets déjà listés et hiérarchisés. L'objectif final étant d'obtenir un socle commun des recommandations communicables aux transporteurs.

Le groupe réfléchit à la création d'un guide de labellisation des prestataires de transport.

2.3.1.3. Groupe Utilisateurs des Emballages

Le groupe a commencé par un travail de fond et technique de remise à niveau des recommandations Emballages. Ce travail était d'une grande nécessité.

Sur la période 2019-2020 de nombreuses recommandations ont été soit publiées, à savoir EMB13, EMB14, EMB15 ; soit mises à jour, EMB1 et EMB12.

Un projet d'amélioration des emballages plastiques est en cours.

De nouveaux projets sont en préparation, entre autres, l'identification des tous les aspects sur les enjeux "durables".

Le démarrage desdits projets est prévu en septembre.

Par l'intermédiaire du Groupe Utilisateurs Emballages, GALIA a mis en place un "Service Emballages" pour créer du lien entre les typologies d'entreprises.

Ce service sert à accompagner les fabricants, à développer des ressources d'approvisionnement, à clarifier les droits et devoirs par rapport à la marque GALIA, à développer un kit de communication, à benchmarker et organiser des visites terrain.

2.3.1.4. Global MMOG/LE

Ce référentiel est un recueil de bonnes pratiques et un outil essentiel pour l'amélioration continue de la Supply chain. La version 5 a été validée en 2019.

Suite à la crise COVID-19, l'Association a adapté les offres de formations en distanciel.

2.3.2. Domaine B2B/EDI

2.3.2.1. Gestion des Emballages durables

La gestion des emballages est un sujet sur lequel, l'Association a beaucoup travaillé ces dernières années.

Les standards sont prêts pour améliorer et automatiser les systèmes de gestion des emballages vides. Dix nouveaux messages ODETTE pour la gestion des emballages vides ont été créés en 2019.

L'automatisation des échanges EDI et la fiabilisation des données génèrent des gains structurels liés à la diminution des temps de saisies et des gains liés à la diminution des dysfonctionnement à gérer.

Pour améliorer la gestion des emballages par l'automatisation, il est impératif de s'approprier les standards et de les faire évoluer pour gagner en efficacité.

2.3.2.2. Facture Électronique

Dans le domaine de la facturation, l'Association accompagne ses membres pour un déploiement réussi.

Les travaux menés en collaboration avec le FNFE a permis de créer un standard de facture hybride franco-allemand.

Près de trente millions de factures sont échangées dans la filière automobile par an.

Les enjeux en matière de gain sont énormes lorsque l'on passe de la facture papier à la facture électronique.

Cela représente un gain de dix euros par facture entrante et six euros par facture sortante. Cela représente aussi une réduction des délais de paiement.

L'échange de factures électroniques ne se limite pas aux relations avec le secteur public mais se généralise à toutes les entreprises B2B en France.

En effet, l'article 153 de la Loi des Finances 2020 (Loi n° 2019-1479 parue le 28 décembre 2019) inscrit l'obligation d'échanger des factures électroniques dans les relations entre entreprises du B2B à l'horizon 2023-2025, ainsi que la transmission des données de la facture à l'administration et ce, dans la mouvance générale du modèle "Clearance" ou Contrôle Transactionnel Continu.

Le gouvernement doit remettre au Parlement avant le 1er septembre 2020, un rapport sur les conditions de mise en œuvre de ces obligations. Une consultation de la DGFIP est en cours : le FNFE (dont GALIA est membre actif) a envoyé une note à la DGFIP pour contribution (prise en compte de l'existant, architecture cible, périmètre, suivi, statuts et accusé, ...).

2.3.2.3. Preuve de livraison des marchandises

C'est un sujet d'une importance capitale. Des éclairages et des recommandations sont faits pour appréhender le sujet.

Dans le cas d'une livraison intracommunautaire exonérée de TVA, le fournisseur doit être en capacité de prouver aux autorités fiscales, l'arrivée des marchandises chez le client.

C'est un sujet réglementaire avec un fort enjeu financier.

Des projets sont lancés à l'échelle européenne :

- le projet "Packaging Master Data Exchange", prévu pour la fin de l'année,
- la nouvelle version du message d'accusé de réception et d'intégration des avis d'expédition et des factures, en juillet,
- la mise à jour des messages, EDI Globaux, en juillet.

2.3.3. Domaine Ingénierie

2.3.3.1. Échanges de données

Il est fait rappel du contexte dans le cadre des échanges de données.

Des conventions d'échange ont été mis en place pour faciliter les échanges de données pour les rendre plus faciles et moins chers.

Le guide de bonnes pratiques GALIA ainsi que la mise en œuvre de la recommandation SASIG CBDX permettront d'accélérer la collaboration avec d'autres constructeurs, partenaires ou fournisseurs du concept.

En termes de gains, une roadmap d'intégration robuste et optimisée permettra de réduire les coûts pour travailler avec la tête de filière : moins de développement d'interfaces et des coûts d'intégration optimisés.

2.3.3.2. PROMETHEA

PROMETHEA est un sujet VALDRIU financé par la PFA avec une ambition industrielle et mondiale.

On cherche à mettre en place une boucle vertueuse entre le bureau d'études et la production.

Le but de ce projet est de publier un modèle de données commun sur les caractéristiques mesurables essentielles utilisées entre les constructeurs et les équipementiers, dans le but de réduire les non-conformités qui engendrent des blocages de véhicules avant livraison.

Au troisième trimestre 2020, il est prévu de publier le modèle commun de données, un processus d'homologation des solutions implémentant le modèle PROMETHEA, un guide d'implémentation basé sur STEP AP 242 et un ensemble de données qui servira de base aux tests d'homologation.

En termes de gains, cela représente une augmentation du taux de réutilisation des équipements, une amélioration de l'efficacité du contrôle qualité et une plus grande réactivité en cas de crise dès le premier signe de déviation.

3. CONCLUSION DU PRÉSIDENT

Le Président, Aimé-Frédéric ROSENWEIG, fait savoir que le projet "Value for Money" est un plan riche avec beaucoup d'ambitions.

Force est de constater que GALIA, c'est à la fois un réseau, un écosystème et une filière.

L'Association sera heureuse de recevoir tous les commentaires qui permettront d'avancer et d'aller plus loin.

Le Président espère le retour des réunions en présentiel le plus tôt possible pour continuer à faire vibrer les liens au sein de la filière.

Le Président, Aimé-Frédéric ROSENWEIG
et par ordre,
Le Directeur, Gilles SEXTON

1. Assemblée Générale Ordinaire

a) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/06/2020

b) Évolution au sein des Comités de GALIA en 2020-2021

c) Point sur les adhésions et les activités de l'Association

d) Présentation des résultats 2020

e) Budget 2021

f) Vote des résolutions

Évolution au sein du Comité Directeur de GALIA en 2020-2021

Comité Directeur

- Madame **Cécile DELERY** succède à Monsieur Patrice LE BLÉVEC pour la société PLASTIC OMNIUM Groupe.
- Monsieur **Florent SPRIET** succède à Monsieur Raphaël GUERET pour la société FAURECIA et reprendra les fonctions de Trésorier.
- Monsieur **Christophe PUPAT** succède à Monsieur Jean-Pierre GRAND pour la société MICHELIN.
- Monsieur **Carlos VAZQUEZ-LEPINETTE** succède à Monsieur Yvan LAMBERT pour la société STELLANTIS.

Composition du Comité Directeur

MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

ROSENZWEIG	Aimé-Frédéric	RENAULT SAS	Président
PIQUET	Jean	RENAULT SAS	Vice-Président
SPRIET	Florent	FAURECIA	Trésorier
ARNAUD	Emmanuel	GEFCO	
AUBEY	Christophe	VALEO MANAGEMENT SERVICES	
BATTIER	Sébastien	RENAULT TRUCKS	
BENOIST	Henri-Xavier	STELLANTIS	
CAPENOL	Bruno	TRÈVES	
DELERY	Cécile	PLASTIC OMNIUM GROUPE	
GUEROULT	Cyril	VERNET	
NICOLAS	Éric	HUTCHINSON	
PUPAT	Christophe	MICHELIN	
VASQUEZ LEPINETTE	Carlos	STELLANTIS	

OBSERVATEURS

MORTUREUX	Marc	PFA
RAMPIN	Christine	CCFA

PRÉSIDENTS DE COMITÉ

GABAUD	Pierre	STELLANTIS	Comité Logistique
LUDET	Philippe	RENAULT SAS	Groupe Utilisateurs ENX
CHAMBOLLE	Frédéric	STELLANTIS	Comité Ingénierie

Équipe GALIA

SEXTON	Gilles
GARAUD	Nadine
LOIRE	Alexandre
REILHAC	Patrick

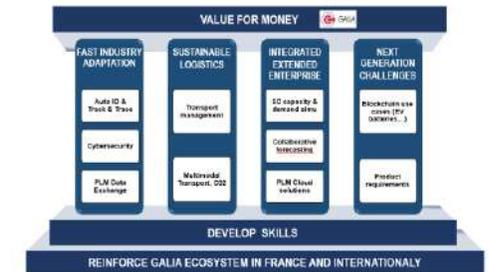
1. Assemblée Générale Ordinaire

- a) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/06/2020
- b) Évolution au sein des Comités de GALIA en 2020-2021
- c) Point sur les adhésions et les activités de l'Association**
- d) Présentation des résultats 2020
- e) Budget 2021
- f) Vote des résolutions

Rappel des orientations prises lors de l'AG GALIA du 18/06/2020

■ Priorités

- Apporter de la valeur à nos membres : plan Value for Money.
- Conserver les compétences GALIA.
- Engagement de la tête de filière vis-à-vis de GALIA (stratégie des constructeurs, solidarité de la filière...).



■ Propositions

- Lobbying à haut niveau dans toutes les entreprises (établir la valeur de GALIA pour les entreprises...).
- Lutter contre les résiliations en montrant la valeur ajoutée de GALIA.
- Développer les sources de revenus (formations, nouveaux services, subventions, projets européens...).
- Poursuivre le plan d'économie GALIA.
- Payer les cotisations en temps et en heure (actions des entreprises).



Un engagement sans faille de GALIA auprès de ses membres

Des actions et des résultats concrets

- **Renforcement de la communication**
 - Lancement du nouveau site Web GALIA
- **Adaptation des Formations**
 - Un catalogue revisité et adapté à vos besoins
 - Des formations en présentiel ou en distanciel, en anglais sur demande
 - Des partenaires habilités et très compétents dans leur domaine
 - Lancement de la qualification QUALIOP1
- **Recherche continue d'économies**
 - Recours à l'activité partielle (20 jours en 2020)
 - Des frais généraux en forte réduction
- **Développement de nouveaux services**
 - Une reconnaissance de la marque GALIA dans les emballages carton
 - Développement Européen de la plateforme web MMOG.NP
- **Des projets à dimension Européenne**
- **Année record des nouvelles adhésions GALIA en 2020/2021**



1. Assemblée Générale Ordinaire

- a) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/06/2020
- b) Évolution au sein des Comités de GALIA en 2020-2021
- c) Point sur les adhésions et les activités de l'Association
- d) Présentation des résultats 2020**
- e) Budget 2021
- f) Vote des résolutions

Produits, charges, résultat 2020

Poste	Budget 2020	Réalisé fin 2020
Produits (cotisations, services, produits financiers, reprises de provision)	1 003 K€	1 013 K€
Charges (*)	1 003 K€	927 K€
Impôt sur les sociétés (IS)		21K€
Résultat net comptable	0 K€	64 K€
<i>(*) dont provisions pour engagement des retraites des salariés</i>	<i>6,8 K€</i>	<i>8,3 K€</i>

Rapport du Trésorier - Exercice clos le 31/12/2020

En ligne avec les objectifs de l'association, l'exercice 2020 se solde par un bénéfice de 64 499,78 € (780,79 € en 2019), après une charge d'impôt sur les sociétés de 21 433 - €.
Nous vous proposons d'affecter ce résultat à notre "fond associatif", qui s'élèvera alors à : 882 238,50 €.

Quelques points d'ordre comptable sont à noter :

- Un complément de provision pour engagement de retraite de 8 313 € a été enregistré, cette provision n'étant pas déductible du calcul de l'IS. Ceci porte la provision à 119 360 € qui correspond au montant total estimé à fin 2020.
- La reprise d'une provision sur créances douteuses de 712,5 € ainsi qu'une dotation de 4 350 € conduisent à une incidence négative de 3 637,5 € sur le résultat.

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire COVID-19. Le plan d'action mis en place par l'association (plan value for money, engagement de la tête de filière, maintien des compétences, plan d'économie, développement de nouveaux services) a permis :

- De limiter la baisse des produits d'exploitation en adaptant toutes les formations en distanciel.
- De diminuer fortement les charges d'exploitation avec le recours à l'activité partielle et à la baisse des frais de fonctionnement.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 012,9 K€, en diminution de 77,2 K€ par rapport à 2019. Les écarts ont porté principalement sur :

- Les recettes de cotisations en baisse de 27,9 K€ (746 K€ pour 774 K€), en ayant maintenu le barème des cotisations stable.
- Les nouvelles adhésions en augmentation de 20 K€ (29,4 K€ pour 9,4 K€).
- Les formations en baisse de 48 K€ (156 K€ pour 204 K€). Elles ont été organisées en distanciel, elles ont généré un résultat brut global de 66 K€ de même niveau qu'en 2019.
- Le projet VALDriv en baisse de 30 K€ (10 K€ pour 40 K€) suite à la décision d'arrêt par la PFA.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 927,0 K€, en diminution de 160,5 K€ par rapport à 2019. Les écarts ont porté principalement sur :

- Les salaires et charges sociales en baisse de 55,8 K€ (542,6 K€ pour 598,4 K€), suite au recours à l'activité partielle.
- Les frais de fonctionnement en baisse de 98 K€ (355,3 K€ pour 453,3 K€), en lien avec la situation particulière de 2020.

En application des dispositions du code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients :

- Dettes fournisseurs au 31/12/2020 d'un montant total 30 K€ correspondent intégralement à des dettes non échues à 30 jours ;
- Clients non encaissés au 31/12/20 d'un montant total de 269 K€, 12 pour la tranche de 1 à 30 jours pour un montant de 48 K€, 20 pour la tranche de 31 à 90 jours pour un montant de 64 K€ et 25 pour la tranche de 90 jours et plus pour un montant de 157 K€.

Les créances Clients ont augmenté de façon conséquente au 31 décembre 2020 par rapport au 31 décembre 2019, 269 K€ en net pour 148 K€ fin 2019. Cela explique la baisse de la trésorerie disponible qui passe de 1 021 K€ à fin 2019 à 899 K€ à fin 2020.

La structure du bilan de GALIA est saine, la trésorerie (899 K€) représentant de l'ordre d'une année de fonctionnement. On rappelle, qu'après une revue spécifique approfondie, le comité directeur a conclu en 2016 que le niveau de trésorerie doit se situer idéalement entre 800 et 930 K€.

Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

Roland GUIGON

Roland GUIGON
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

129, rue de Sèvres
75006 PARIS
Tél : 01 45 67 04 94
roland.guigon@orange.fr

GALIA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association GALIA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GALIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Inscrit au Tableau de l'Ordre des
Experts-comptables de PARIS Ile-de-France
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de PARIS

GALIA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

GALIA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes, ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conduit à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 3 juin 2021

Le commissaire aux comptes



Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31/12/2020

Roland GUIGON

129, rue de Sèvres
75006 PARIS
Tél : 01 45 67 04 94
roland.guigon@orange.fr

Roland GUIGON
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

GALIA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association **GALIA**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Paris, le 3 juin 2021
Le commissaire aux comptes


Roland GUIGON

Inscrit au Tableau de l'Ordre des
Experts-comptables de PARIS Ile-de-France
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de PARIS

1. Assemblée Générale Ordinaire

- a) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/06/2020
- b) Évolution au sein des Comités de GALIA en 2020-2021
- c) Point sur les adhésions et les activités de l'Association
- d) Présentation des résultats 2020
- e) Budget 2021**
- f) Vote des résolutions

Budget 2021

Poste	Budget 2021	Budget 2020	Réalisé 2020
Produits (cotisations, services, produits financiers, reprises de provision)	1 002 K€	1 003 K€	1 013 K€
Charges (*)	1 002 K€	1 003 K€	927 K€
Impôt sur les sociétés (IS)			21K€
Résultat net comptable	0 K€	0 K€	64 K€
	7,0 K€	6,8 K€	8,3 K€

(*) dont provisions pour engagement des retraites des salariés

1. Assemblée Générale Ordinaire

- a) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/06/2020
- b) Évolution au sein des Comités de GALIA en 2020-2021
- c) Point sur les adhésions et les activités de l'Association
- d) Présentation des résultats 2020
- e) Budget 2021

f) Vote des résolutions

Vote des résolutions (1/3)

○ Première résolution

Après avoir examiné les comptes de l'exercice 2020 et entendu lecture des rapports du Trésorier et du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association GALIA approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donne quitus au Comité Directeur de sa gestion.

○ Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association GALIA décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 d'un montant de 64 499,78 € au poste "Fonds associatif et réserves" du bilan. Celui-ci sera ainsi porté à 882 238,50 €.

○ Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L612.5 du Code du Commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association GALIA approuve ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Vote des résolutions (2/3)

○ **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association GALIA prend acte des évolutions intervenues au sein du Comité Directeur de GALIA depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2020 et notamment de la nomination de nouveaux membres suivants :

- Madame Cécile DELERY (PLASTIC OMNIUM GROUPE)
- Monsieur Christophe PUPAT (MFP MICHELIN)
- Monsieur Florent SPRIET (FAURECIA)
- Monsieur Carlos VAZQUEZ LEPINETTE (STELLANTIS)

○ **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association GALIA prend actes des évolutions intervenues au sein du Bureau du Comité Directeur de GALIA depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2020 et notamment de la nomination d'un nouveau Trésorier

- Monsieur Aimé-Frédéric ROSENZWEIG Président (RENAULT SAS)
- Monsieur Jean PIQUET Vice-Président (RENAULT SAS)
- Monsieur Florent SPRIET Trésorier (FAURECIA)

Vote des résolutions (3/3)

○ Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association GALIA, après avoir constaté l'arrivée à échéance du mandat de Monsieur Roland GUIGON, Commissaire aux Comptes titulaire, et en l'absence d'obligation, décide de ne pas procéder à la désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

○ Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association GALIA donne tout pouvoir au porteur des présentes résolutions pour effectuer les formalités de dépôt.

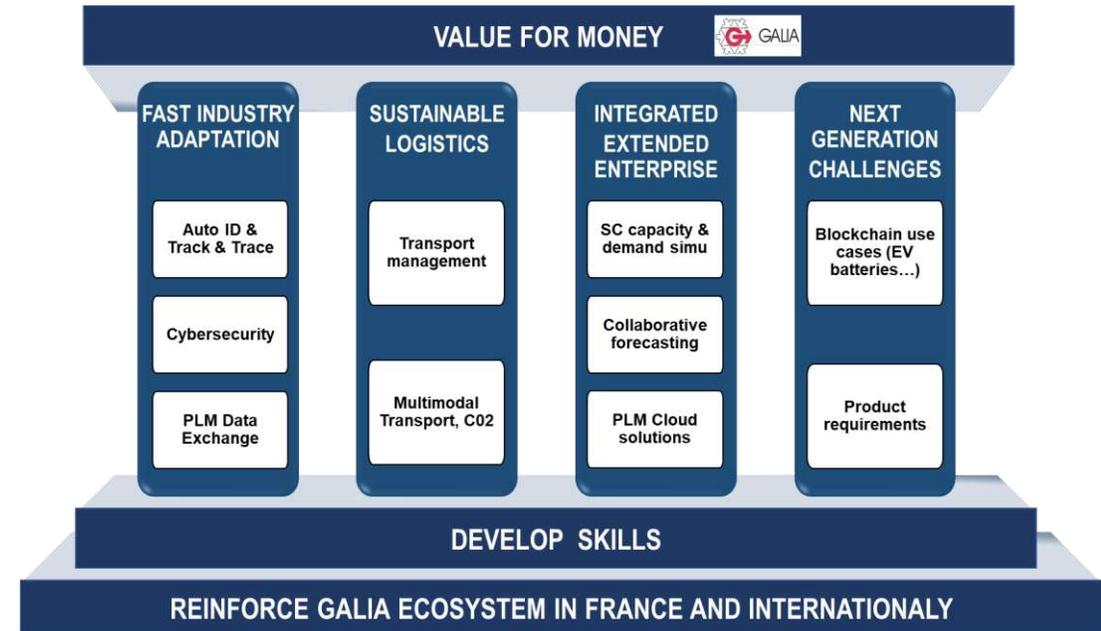
Merci



GALIA

Value for Money

- for you,
- for your company,
- for the Automotive Industry



**UN RÉSEAU
UNE EXPERTISE**
au service de l'industrie automobile

Conclusion du Président

Aimé-Frédéric ROSENZWEIG

Merci de votre attention